



QUELLE VOIE D'ORIENTATION POUR VOTRE ENFANT APRÈS LA 3^e?

Rentrée scolaire 2025

L'orientation est un processus continu tout au long de la scolarité, guidé par un dialogue avec l'équipe éducative, notamment le professeur principal. Sur le Service en Ligne Orientation (SLO), via le portail Éduconnect, vous pouvez formuler des vœux de poursuite d'études, consulter les avis du conseil de classe et y répondre.

Votre établissement est votre interlocuteur privilégié. Pour toute question, adressez-vous au professeur principal. Le psychologue de l'Éducation nationale peut également accompagner votre enfant dans la construction de son parcours.

Au deuxième trimestre (ou 1er semestre) - Phase provisoire d'orientation

Vous exprimez vos **intentions d'orientation**, par ordre de préférence, parmi les trois voies après la 3^e (vous pouvez en choisir une, deux ou trois) :

- 2de générale et technologique
- 2de professionnelle (préparant un bac pro en 3 ans)
- Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP, en 2 ans)

Vous pouvez préciser la spécialité
ou la famille de métiers

Le conseil de classe examine vos intentions d'orientation, donne un **avis provisoire** et peut formuler des recommandations.

Au troisième trimestre (ou 2nd semestre) - Phase définitive d'orientation

Vous formulez vos **vœux définitifs d'orientation**, par ordre de préférence.

Le conseil de classe y répond, il peut aussi faire une proposition sur une voie d'orientation non demandée et conseiller des spécialités/ familles de métiers en voie professionnelle.

Vous répondez aux **propositions** faites par le conseil de classe.

- En cas d'accord, la proposition du conseil de classe devient **décision d'orientation**.
- En cas de désaccord, un entretien est organisé avec le chef d'établissement.

 En cas de désaccord entre les représentants légaux, il sera nécessaire de se rapprocher du chef d'établissement.

L'AFFECTATION : QUEL ÉTABLISSEMENT APRÈS LA 3^e ?

Vous formulerez des vœux d'affectation en mai 2025. Chaque vœu est composé d'une formation ET d'un établissement. Votre établissement vous accompagnera dans cette démarche.

Pour en savoir plus

- Sur la voie générale et technologique : www.onisep.fr/orientation#le-lycee et horizons21.fr
- Sur la voie professionnelle : onisep.fr/formation#apres-la-3e-la-voie-professionnelle
- Sur les formations agricoles : chlorofil.fr
- Le guide post 3e de l'Onisep : www.onisep.fr/orientation/le-college/apres-la-3-telechargez-le-guide-gratuit
- Dossier Après la 3e du site Proch'Orientation : www.prochorientation.fr/dossier-apres-la-3eme
- "Mon orientation en ligne" par internet (monorientationenligne.fr) ou par téléphone au 01 7777 12 25
- Académie d'Amiens : www.ac-amiens.fr/article/l-annee-de-3e-passer-du-college-au-lycee-121518
- Académie de Lille : www1.ac-lille.fr/apres-la-3e-du-college-au-lycee-121868